

IT LINK

Société Anonyme
67 avenue de Fontainebleau
94270 Le Kremlin-Bicêtre

Attestation des commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L. 225-115 4° du code de commerce relatif au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2019

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019

Xavier TOUITOU
11, Cours Pierre Puget
13006 Marseille

Deloitte & Associés
6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex
S.A.S. au capital de 2 188 160 €
572 028 041 RCS Nanterre

IT LINK

Société Anonyme
67 avenue de Fontainebleau
94270 Le Kremlin-Bicêtre

Attestation des commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L. 225-115 4° du code de commerce relatif au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2019

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application de l'article L. 225-115 4° du code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de votre direction. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2019. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées figurant dans le document joint et s'élevant à 254 303.59 euros avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

La présente attestation tient lieu de certification de l'exactitude du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées au sens de l'article L. 225-115 4° du code de commerce.

Marseille et Paris-La Défense, le 30 avril 2020

Les Commissaires aux Comptes

Xavier TOUTOU

A stylized, handwritten signature in blue ink, appearing to be 'X. TOUTOU'.

Deloitte & Associés

A stylized, handwritten signature in blue ink, appearing to be 'D. OBRECHT'.

Didier OBRECHT



ATTESTATION RELATIVE AUX REMUNERATIONS
établie en application de l'article L. 225-115 du Code de commerce

Je soussigné, Éric Guillard, Président-Directeur-Général de la société IT Link, certifie que les rémunérations versées aux cinq (5) personnes les mieux rémunérées de la société s'élèvent à 254 303.59 € au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Au Kremlin-Bicêtre, le 28 avril 2020

Éric Guillard
Président-Directeur-Général